

Tiers et dispositifs de catégories

Il est des textes que ne recouvre aucune poussière. Il en est ainsi de « Psychologie des foules et analyse du Moi » que S. Freud publia en 1921. Dans ce texte, se recoupent plusieurs questions centrales : quelle est la nature psycho dynamique du « lien » social, comment comprendre l'efficacité motivationnelle du social ou le rôle du tiers dans l'appartenance à des collectifs ? H. Kelsen (1922) a saisi immédiatement sa portée et en a étendu la problématique au mode d'existence de l'Etat. Ce dernier n'est pas seulement un cas particulier de collectif, sous certains aspects, il se trouve à l'opposé des foules de Le Bon qui ont inspiré Freud. Si ces dernières sont portées par l'émotion et la fusion, l'Etat subsiste sur le mode de la validité du droit, froid et distant. Nous montrerons que l'Etat suppose des lois antérieures au droit positif, mais nous emprunterons en partie la démarche de Kelsen. Celui-ci étudie l'Etat à partir de son concept, présupposant ainsi, de fait, que l'Etat a partie liée avec le concept d'Etat. Il s'agit donc d'un concept social au sens de R. Koselleck (1990).

C'est ce dernier point qui sera au centre de ces quelques réflexions. Pour Freud, l'identification réciproque des membres d'un collectif n'est pas expliquée par les relations dyadiques ou les interactions entre membres, mais par leur commune relation à un tiers. Celui-ci peut être un chef ou une institution (Freud), une entité abstraite tel le droit (H. Kelsen) ou le collectif lui-même dans le cas du marché (J.-P. Dupuy, 1992). Abstrait, il peut tenir lieu de moi idéal (H. Kelsen), il peut être pris dans la métaphore du nom du maître qui l'incorpore ou au contraire censurer cette métaphore et placer la loi hors des corps (C. Geffray, 1997). La relation entre membres d'un collectif est donc conditionnée par leur commune dépendance d'un tiers, un chef ou une loi¹.

Freud, porté par son analyse des cultures totémiques, considéra que le chef de horde était le modèle initial d'où découlaient les autres formes de collectifs. Par conséquent, lorsqu'il envisage la disparition du chef, il conçoit que la foule panique – le point de départ des réflexions de J. P. Dupuy (1992) à propos du marché. Doit-il en être ainsi ? La foule en panique devient un tiers à ses propres yeux, mais doit-elle fondre en panique lorsqu'elle perd « son » chef ? L'affirmer revient en fait à participer un peu du charisme du chef en postulant que la vertu du chef à conglo­mérer la foule réside entièrement dans le chef. Si au contraire, comme nous le soutiendrons, le chef n'a ses vertus que lorsqu'il occupe une place de chef, on peut supposer que, lors de la perte du chef, la foule s'en cherche un autre avant de paniquer. Autrement dit, il est plus probable qu'elle cherche à maintenir un dispositif symbolique qui prévoit un chef avant de changer la topologie du dispositif qui la constitue comme foule. Au niveau individuel, l'argument serait celui-ci : un homme avec une topologie d'esclave cherchera un nouveau maître avant de se dissoudre dans une psychose.

L'argument vaut à fortiori lorsque le tiers n'est pas un homme mais une loi. S'il n'avait pas relu Moïse à la lumière du totémisme, Freud aurait pu poser comme originaire la situation du décalogue qui soumet Moïse aux tables de la loi. L'Eglise catholique qu'il évoquait, tout comme l'armée, serait apparue comme un modèle dérivé, le

¹ On pourrait citer les premiers travaux de A. Touraine ainsi que ceux de Y. Barel. Voir à ce sujet J. Widmer (2004).

monothéisme initial ayant donné lieu à une forme de polythéisme : les vertus divines diminuent en descendant la hiérarchie – qui se régénère en prétendant, temporairement, le contraire. On conçoit que la structure de la personnalité des croyants varie aussi en fonction de ses configurations.

Autrement dit, de même que le Moi est constitué à partir d'une configuration d'instances, les collectifs ne sont pas de simples assemblages, ils sont constitués par des configurations qui pourvoient à des « places » pour des classes d'objets. Ainsi, lorsqu'un Etat se dote d'une langue nationale standardisée, il produit aussi la place qu'occuperont les clercs qui l'inculque aux citoyens – et il reproduit une configuration que l'Abbé Grégoire connaissait bien, puisque Dieu et son clergé occupaient les places respectives.

En quoi cela nous avance-t-il pour la compréhension des notions sociales ? Dans l'exemple ci-dessus, un croyant en réfère au clergé pour assurer ses propos sur Dieu, un citoyen consultera un dictionnaire pour assurer ses propos sur l'orthographe, etc. Autrement dit, la réalité des relations entre langue standardisée et clercs n'est donnée que dans la foi, autrement dit dans le discours social. Perdre la foi, c'est perdre la perception de ce lien et par conséquent la structure qui pourvoit une « place » pour « une » langue, une norme linguistique, un clergé qui en prend soin, etc.

Je développerai cet argument en deux pas. Dans un premier pas, je présenterai l'analyse de H. Sacks qui met en évidence de telles configurations. Dans un second pas, j'illustrerai l'intérêt d'une telle conception pour l'analyse de l'Etat à partir de recherches effectuées sur divers aspects de la Suisse.

Les dispositifs de catégories

H. Sacks (1974)² analyse les catégorisations en recourant à un vocabulaire alors courant dans l'anthropologie cognitive. Il s'en distingue néanmoins par un trait décisif : plutôt que d'ordonner des significations sur une « carte » ou un autre assemblage de composants sémantiques, il explicite les relations naturelles que toute catégorie entretient avec d'autres catégories.

Ce pas est décisif parce qu'il permet de ne pas voiler l'ordre du sens en le recouvrant d'un ordre théorique a priori. Même s'il utilise un vocabulaire en partie ensembliste (« collections de catégories ») ou inspiré de la linguistique générative, il met en évidence que les catégorisations font sens par la pertinence pratique *in situ* des liens entre catégories dans le cadre d'un dispositif. C'est parce que le discours explicite partiellement ces liens entre catégories, qu'il contribue de manière décisive au sens d'ordre que reconnaissent les membres d'une société.

H. Sacks mentionne deux traits importants propres à un type de dispositif de catégories, dont le prototype est la famille. Le premier concerne la propriété de ce dispositif d'être doublement organisé. Le dispositif d'un collectif comporte une organisation externe - on peut compter le nombre de familles dans une société – et une organisation interne faite de « places ». La métaphore de la « place » permet de rendre compte de l'observation de ce qu'une place peut être pertinente, mais inoccupée. Ainsi, on appelle un enfant 'orphelin', lorsque personne n'occupe les

² S. Hester et P. Eglin (1997) présentent la littérature pertinente pour l'analyse des catégories d'appartenance.

« places » de parents. Cet exemple montre aussi que ce qui se passe à une place, peut affecter l'identité des personnes qui occupent une autre place. Les « familles monoparentales » ou les « enfants uniques » sont d'autres exemples de ce phénomène. Il montre aussi que pour les membres, les occupants d'une place ont des devoirs face aux occupants d'autres places : on excusera un peu les crimes d'un orphelin parce qu'il n'a pas reçu ce que les parents sont supposés donner et qu'il n'a pas reçu. Dans un certain sens, l'absence d'un objet a des effets sur certains objets en raison de leur catégorisation³. Corrélativement, si l'on observe que les membres jugent une proposition négative pertinente, on peut y voir l'indice qu'il y a là une place dans un dispositif⁴.

La notion d'Etat constitue un dispositif analogue à la notion de famille. Cette dernière ordonne d'autres dispositifs de manière assez contraignante : le sexe des parents, la différence d'âge entre ceux-ci et les enfants. La notion d'Etat ne détermine pas les appartenances de sexe et d'âge. Elle comprend une paire de catégories 'dominant' et 'dominé' politiques et elle suppose une paire de catégories 'dominant' et 'dominé' socio-économiques. La relation entre les deux paires de catégories est variable (N. Machiavel) et, en principe, irréconciliable (J. Rancière, 1995).

Les modèles d'ordre en tant que dispositifs

La manière dont H. Sacks argumente et observe dans ce type d'analyse suppose une analyse séquentielle distincte de celle qui le rendit célèbre grâce au succès de l'analyse de conversation. La séquence en question est observable à l'application de la règle de congruence : si une catégorie ou un dispositif de catégories a été utilisé une première fois, utilise la même catégorie ou le même dispositif de catégories pour une deuxième occasion, si tu peux. Cette règle ne vaut pas pour les catégories d'ordre (temps, espace en particulier, J. Widmer, 2001). Elle vaut pour les collectifs. La pertinence d'un dispositif d'appartenance est donc observable au fait que les pratiques discursives sont orientées par cette règle de pertinence. Mais ce n'est pas de cette manière que H. Sacks a observé le caractère doublement organisé du dispositif 'famille' ni sa topologie de places, c'est en explicitant son savoir social, ce que chacun sait. C'est le sens de son explicitation de son interprétation du récit qu'il analyse, il objective le savoir que l'analyste prétend partager avec ses lecteurs.

Dans les travaux sur les problèmes et débats publics, nous avons exploré une première transformation de l'approche de H. Sacks en développant la notion de dispositif de catégories d'action. L'approche de Sacks est prisonnière du récit et de son mode de référer à des individus. Pour rendre compte des pratiques, il faut quitter la centration sur des individus pour donner la priorité aux catégorisations d'activités, en particulier aux verbes. La catégorisation des individus est alors inférée à partir de la catégorisation des activités. Cette analyse a été menée à un niveau relativement

³ Ce type de relation causale entre du social (le dispositif de catégorie) et du psychique individuel aiguës la curiosité de H. Kelsen car il avait conduit, lui semblait-il, E. Durkheim a attribué des états psychiques à des collectifs sociaux. L'analyse des catégorisations permet de poser le problème dans un cadre de type wittgensteinien.

⁴ S'il est vrai que ce couple n'a ni enfant ni alligator, il est plus aisé d'imaginer une place pour les enfants qui justifie la pertinence de ce constat négatif, sauf, bien entendu, pour les couples d'alligator.

abstrait dans le sens où elle visait à mettre en évidence des modèles dont les variables sont occupées par des dispositifs de catégories divers. Ainsi, la rhétorique de la dénonciation peut être analysée comme une suite d'actions coordonnées (poursuivant ici les travaux de L. Boltanski), actions dont la catégorisation peut être fort diverses : on peut dénoncer le non respect d'un contrat, la duplicité d'une action, le mensonge de telle déclaration. Les dispositifs d'action collective ont été très utiles pour mettre en évidence des transformations de débats publics (C. Terzi, 2004).

Les débats publics sont toujours aussi une manière du collectif d'agir sur lui-même. L'attention aux principes d'action permet d'observer quelle relation est établie entre les manières d'agir dans un débat et les structures des collectifs évoqués. Ainsi, durant les dernières années du 20^e siècle, on peut observer en Suisse un recours fréquent à deux principes d'action : « il faut préserver la cohésion nationale », il faut éviter de nuire à « l'image du pays à l'étranger ».

Les deux principes ont été invoqués à propos du débat sur la politique en matière de toxicomanie (1992-1997) et dans l'affaire « des fonds juifs et de l'or nazi » (1996-1998). Dans le débat constitutionnel sur les langues (1987-1999), l'image n'a pas été évoquée, mais la « préservation » ne s'est pas limitée à la « cohésion nationale » (J. Widmer & alli, 2004). Il s'agissait aussi de préserver la « fluidité des échanges » entre régions linguistiques, la « paix linguistique » ou le « patrimoine » que représente le Romanche. La « préservation » a aussi été enrichie d'autres verbes duratifs dont le plus fréquent est la « promotion » de la bonne entente, de la compréhension, etc. Ces verbes ont en commun qu'ils désignent des actions qu'il est difficile de vérifier, mais dont on peut penser qu'elles sont tout de même importantes, relevant plus des attitudes que des comportements.

Qu'apprend-on d'un collectif qui fait l'objet de ce type de sollicitude ? Une première observation sera celle-ci : jusqu'en 1938, le principe d'égalité des langues était invoqué comme un principe organisateur des rapports entre régions linguistiques. A cette date, c'est « l'unité » des langues dans le cadre de la « défense spirituelle de la patrie » qui devint la représentation dominante de la « Suisse aux quatre langues ». Elle fut suivie, après la guerre, par des actions visant à traiter les « minorités » selon de justes proportions (par ex. un nombre de hauts fonctionnaires de l'administration, proportionnel aux locuteurs de la langue dans le pays). Ce dispositif prendra le dessus et d'une manière intéressante, une partie, la majorité, se confondant avec le tout. Ainsi, jusqu'à aujourd'hui, « nous avons des minorités » est forcément énoncé par un membre de la majorité linguistique.

Le débat constitutionnel révèle que la même structure à l'œuvre : les deux problèmes, la sauvegarde du Romanche et la sauvegarde de la « compréhension » entre Suisse alémanique et francophone, n'ont aucun principe commun et ils ne concernent pas les mêmes langues. Leur seul point commun est d'être un « problème » intéressant la majorité linguistique.

Les duratifs avaient été identifiés, sous un autre nom, par Y. Barel comme une manière de vivre avec un problème social. Ils ont ici la fonction de durer sans pouvoir terminer le débat, résoudre le problème. « On a des minorités » comme le système produit, pour Barel, forcément ses éléments asystémiques. L'étude du débat sur la priorité donnée à l'anglais dans la formation élémentaire par une majorité de cantons alémaniques (D. Acklin Muji), pointe dans le même sens : la situation légale permet de passer en force, même contre l'avis de toute une région linguistique minoritaire.

Le dispositif de catégories « majorité – minorités » s'est installé après la disparition du principe républicain d'égalité en dignité et face à la loi. Ce principe renvoyait à un méta-social transcendant. Le dispositif actuel permet de « faire quelque chose pour les minorités » dans une lecture de l'hétérogénéité qui assume l'inégalité socio-économique comme propriété du réel dont la politique est la gestion.

Les invocations de l'image du pays et de sa « cohésion nationale » sont du même ordre : elles renvoient aux catégories positives du peuple et de son organisation, respectivement à son image dans le regard des autres. L'allocution dramatique du printemps 1997, lorsque le Conseil fédéral a développé sa réponse face aux critiques concernant son action durant la Deuxième guerre mondiale, est révélatrice : la justice est évoquée mais c'est l'image que soignera le capital financier mis à la disposition des victimes.

Les duratifs apparaissent comme des principes adaptés à une collectivité qui n'est définie que par ses propriétés positives, respectivement par les significations métonymiques de ces propriétés. Du moins en est-il ainsi pour l'ordre linguistique. Celui-ci se réduit aux catégories tout – minorités, et partant aux soucis du tout concernant « ses » minorités.

Il se trouve qu'une recherche concernant les raisons des divergences de préférence politique entre régions linguistiques (J. Widmer, 2004), a conduit à des conclusions très similaires à partir d'observations qui concernaient la seule collectivité linguistique et non les rapports entre régions linguistiques. Les divergences les plus saillantes, durant la dernière décennie concernent la politique européenne, politique d'immigration, politique de naturalisation. Ce ne sont certes pas les sémantiques ou les syntaxes des différentes langues qui en sont la cause. Je propose que la différence pertinente concerne le rapport entre langue nationale et population: la langue française est conçue en surplomb du social, comme en France, tandis que le répertoire de la Suisse allemande connaît deux langues, l'allemand standard et les parlers locaux hérités. Au cours du 20^e siècle, ces derniers ont gagné progressivement du terrain – durant les deux guerres mondiales et en 1968 – de telle sorte que l'allemand standard n'est pratiquement plus utilisé à l'oral. En même temps, l'anglais gagne du terrain en tant que langue véhiculaire, prenant la « place » de la langue cultivée. Or, les parlers présentent certains traits communs avec l'invocation des collectifs décrits ci-dessus : la langue est identifiée par ses locuteurs – le parler de Berne, de Bâle, de Zurich – et non à l'inverse, la langue identifie le locuteur. Les « parlers » appartiennent à une collectivité déterminée et il faut en principe avoir « hérité » un parler pour s'en servir légitimement. Les parlers sont liés aux locuteurs et non à l'Etat. Par conséquent, ils ne sont pas territoriaux mais communautaires. Il n'est donc pas étonnant que la majorité a toujours refusé de reconnaître le « principe de territorialité » des langues puisque cela ferait de l'Etat l'opérateur principal de l'appartenance collective. La liberté des langues que favorise la majorité, est un principe qui peut menacer l'espace public si il est conçu en termes politiques, puisqu'il n'est pas possible d'imaginer un espace public avec un nombre indéfini de langues. Ce risque n'existe cependant que si l'on n'accepte que des personnes de différentes langues fassent partie de la collectivité politique, ce qui est précisément l'un des différends entre régions linguistiques, la Suisse allemande se prononçant pour une politique d'immigration plus restrictive que la Suisse francophone.

Les multiples liens évoqués ci-dessus sont autant de chemins que prennent les inférences des membres. Ils sont leur « culture », si l'on entend par là leur source

commune d'inférence et d'action. Les notions sociales sont donc des éléments centraux des cultures en même temps qu'elles permettent de comprendre comment le social se traduit en motivation – une question de Kelsen face aux réflexions de Freud. Les dispositifs implicites des notions sociales permettent non seulement de comprendre mais aussi d'agir de manière appropriée. Ainsi, lorsque des Suisses de langue différente répondent à la même question posée sur leur bulletin de vote, ils ne votent pas exactement sur le même objet puisqu'ils n'ont pas forcément le même dispositif pour faire sens de ce que « immigré », « intégration » ou « participation à l'Europe organisée » veut dire. La notion de dispositif permet donc de faire sens de ce que les membres appellent parfois le « contexte ». En toute logique, la seule manière de faire converger les votes consiste à se « comprendre » non pas dans un sens empathique mais dans un sens cognitif : comprendre les inférences de chacun et par conséquent les choix possibles. Contrairement aux régions francophones, la Suisse allemande a le choix : son répertoire comprend aussi le rapport à une langue standardisée.

Ouvrages cités

Acklin Muji, D. 2005 « Langues à l'école : quelle politique pour quelle Suisse ? Analyse du débat public sur l'enseignement des langues à l'école obligatoire » Thèse de sociologie déposée à la Faculté des Sciences économiques et sociales, Université, Fribourg

Dupuy, J.-P. 1992 "Introduction aux sciences sociales. Logique des phénomènes collectifs" Paris, Ed. Marketing, coll. Ellipses

Geffray, C. 1997 « Le nom du maître. Contribution à l'anthropologie analytique » Paris, Arcanes

Hester, S., P. Eglin, eds. (1997) Culture in action: studies in membership categorization analysis. Washington, D.C.: University Press of America

Kelsen, H. 1992 „La notion d'État et la psychologie sociale » Hermès no 2

Koselleck, R. 1990 "Le futur passé: contribution à la sémantique des temps historiques" Paris, Ed. des Hautes études en sciences sociales (orig. allemand 1979)

Rancière, J. 1995 "La mécontente. Politique et philosophie" Paris, Galilée

Sacks, H. 1974 "On the analysability of stories by children" in R. Turner (ed.) "Ethnomethodology" Harmondsworth, Penguin: 216-232

Terzi, C. 2004 „« Qu'avez-vous fait de l'argent des juifs ? » problématisation et publicisation de la question « des fonds juifs et de l'or nazi » par la presse suisse, 1995-1998" Thèse de doctorat déposée à l'Université de Fribourg et à l'EHESS, Paris.

Widmer, J.; Coray R.; Acklin Muji D.; Godel E. "Die Schweizer Sprachenvielfalt im öffentlichen Diskurs - La diversité des langues dans le débat public" 2004, Berne, Peter Lang, Coll. Transversales

Widmer, J. 2001 "Catégorisations, tours de parole et sociologie" in "L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale" (Colloque de Cerisy, M. de Fornel, A. Ogien, L. Quéré), coll. Recherches, Paris, La Découverte, 2001, p. 207-238

Widmer, J. 2004 "Langues nationales et identités collectives. L'exemple de la Suisse" Paris, L'Harmattan, 2004